

## Les chiffres incontournables de 2015

Mis à jour au 1er janvier 2015.

- <b>SMIC</b>	- 9,61 € par heure, soit 1457,55 € par mois
- <b>SMC CCN du Sport</b>	- 1 386,35 € par mois
- <b>SMC CCN de l'Animation</b>	- Valeur du point : 5,98 €
- <b>Plafond mensuel de la sécurité sociale</b>	- 3 170 euros
- <b>Elèves ou étudiants stagiaires en entreprise (pour un stage a minima de deux mois).</b>	- 3,30 € par heure au 1er janvier 2015, soit 508,2 euros par mois. - 3,60 € par heure au 1er septembre 2015, soit 554,40 euros par mois.
- <b>Franchise de cotisations régie par la circulaire n°94-60 du 28 juillet 1994</b>	- 122 euros par manifestation (70% du plafond journalier de la sécurité sociale).

Les associations Profession Sport et Loisirs sont à votre disposition pour vous accompagner dans des démarches de recrutement ainsi que pour réaliser vos bulletins de salaires et les déclarations sociales obligatoires.